

**NON**

# À L'EXPLOITATION ET AUX ABUS SEXUELS !

1



Le militaire onusien, quelque soit son grade, doit respecter les moeurs.

2



En cas d'exploitation ou d'abus sexuels, comme la fréquentation des prostituées...

3



... le militaire onusien est rapatrié vers son pays d'origine .

4



Il est traduit ensuite devant la Cour martiale.

5



Il peut être incarcéré pour purger sa peine ...

6



... et même perdre ses galons.

## La force de l'ONU, c'est le respect de l'autre